



Ecole Sainte-Anne de Kigali



Politique d'évaluation

Programme Primaire

1. Cadre institutionnel

Vision

Par la quête de l'excellence humaine, nous avons l'ambition de former des citoyens et des citoyennes du monde et, plus spécifiquement, des membres actifs et coopératifs dans les pays de la région des Grands Lacs, en vue de faire de cette région une terre de réconciliation, une maison commune de bien-être dans laquelle les familles, les sociétés urbaines, rurales, industrielles et agraires, ainsi que les États, vivent en harmonie et dans la paix.

Mission

L'ESAK est un établissement scolaire qui propose une éducation ouverte à tous dans le respect des convictions de chacun. Elle a donc pour ambition de/d' :

- Accueillir des enfants et des jeunes de tous milieux et de toutes origines, porteurs des diverses identités culturelles de la région, pour leur faire vivre ensemble leur scolarité ;
- Proposer un parcours d'épanouissement et d'apprentissage de compétences humaines et académiques, en s'adressant aux 3 "C" - corps/cerveau/cœur - de 3 ans à 18 ans.
- Offrir à toutes et tous une formation intégrale, c'est-à-dire intellectuelle, culturelle, artistique, technique et sportive ;
- Animer l'école comme un "lieu de vie" dans lequel chaque enfant et adulte se sent accueilli, reconnu et valorisé. **(tous les enfants ainsi que les adultes se sentent accueillis, reconnus et valorisés)**

Nos Valeurs

Dignité : car tous nos enfants, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent possèdent un droit inaliénable à prendre le temps de grandir.

Compassion : car toute existence, tout parcours de vie est traversé par des échecs et des souffrances qui exigent que nous nous soutenions et soignons les uns les autres.

Harmonie : car les hommes et les femmes sont créés pour le bonheur et la joie. Or, l'harmonie



Ecole Sainte-Anne de Kigali



n'est rien d'autre que ce climat relationnel et communautaire qui permet à chacune et chacun, avec et dans ses différences, d'accéder à la joie avec et par les autres.

Humilité : car nous devons toutes et tous reconnaître que ce que nous sommes aujourd'hui, nous le devons essentiellement aux autres qui nous précèdent (l'Histoire), qui nous entourent (nos parents et nos familles) ... et aussi reconnaître ce que nous devons donner pour ceux qui sont autour de nous et ceux qui nous suivront.

Intégrité : car la droiture de la pensée (le "Vrai"), celle des actes (le "Bien") et des propos (le "Bon") sont indispensables pour vivre "en vérité" les uns avec les autres.

UBUNTU "Je suis parce que nous sommes"

Les 3 règles fondamentales d'UBUNTU

1° Le respect de notre environnement.

Comme la nature, l'école, notre lieu de vie, nous est donnée.

Chacun est tenu de la respecter et d'en prendre soin.

2° Le respect de la relation.

Pour déployer notre commune humanité,

Je veille sur..., Je prends soin de moi, des autres, de nous, du vivant et de la vie en général.

3° Le respect de l'erreur.

L'erreur est non seulement admise mais aussi reconnue et célébrée.

Lorsque l'on apprend - cela se produit durant toute la vie - se tromper est nécessaire, inévitable et normal. Apprendre de l'erreur nous permet de grandir et progresser.

2. But de l'évaluation

« Notre conception de l'apprenant est le pivot de notre approche globale de l'apprentissage et de l'enseignement. Les enfants cherchent, questionnent, s'interrogent et formulent des théories au sujet d'eux-mêmes, des autres et du monde qui les entoure. Ils aiment observer et explorer. Grâce aux expériences qu'ils font et aux interactions qu'ils ont, ils développent naturellement des perceptions et des compréhensions complexes et à plusieurs niveaux. » (IB, L'Apprenant, 2018)



Ecole Sainte-Anne de Kigali



L'apprentissage et l'enseignement à ESAK sont basés sur la philosophie de l'école qui est axée sur sa vision et les normes de l'IB. Chaque élève optimise l'expérience d'apprentissage et de l'enseignement parce que nous croyons que l'apprentissage est la raison d'existence de l'école, l'enseignement doit donc garantir l'apprentissage(individuel) de chaque élève et non juste l'ensemble des élèves d'un niveau, d'une classe ou de l'école.

L'évaluation au primaire à ESAK vise à comprendre ce que les élèves savent, ce qu'ils comprennent, ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils valorisent à différents moments du processus d'apprentissage. Elle est conçue de manière à être significative, stimulante, juste, flexible et adaptée au niveau de développement de chaque élève.

L'évaluation constitue une composante essentielle du processus d'apprentissage et d'enseignement. Elle prend différentes formes complémentaires, chacune jouant un rôle spécifique :

- **L'évaluation diagnostique**
Elle est réalisée avant l'enseignement afin d'identifier les connaissances antérieures et les représentations initiales des élèves. Elle permet de planifier un enseignement adapté aux besoins de chacun.
- **L'évaluation formative (évaluation comme apprentissage)**
Elle a lieu tout au long de l'apprentissage, souvent au cours même de la leçon. Elle est interactive et fréquente. Elle aide les enseignants à ajuster leur enseignement et permet aux élèves de comprendre leurs progrès et d'identifier les stratégies pour s'améliorer. Elle favorise l'implication active des élèves dans leur apprentissage.
- **L'évaluation sommative**
Elle intervient à la fin d'un module, d'une unité de recherche ou d'un cycle d'apprentissage. Elle permet de mesurer ce que l'élève a compris, acquis ou développé à travers un ensemble d'activités d'apprentissage. Elle évalue la maîtrise des connaissances, des compétences et des concepts.
- **L'évaluation certificative**
Elle regroupe les résultats des évaluations diagnostiques, formatives et sommatives. Elle prend la forme d'un document officiel (comme un carnet scolaire) qui rend compte publiquement des apprentissages, des progrès et des acquis de l'élève.

3. Bases fondamentales

“La mission de l'IB s'accomplit dans le Programme Primaire avec la transdisciplinarité qui pousse l'apprenant à réfléchir sur ses convictions au sujet du monde et de sa place dans le monde et à



Ecole Sainte-Anne de Kigali



les réexaminer.” Cette déclaration de la mission de l’IB est fondée sur l’ouvrage de Freire (1974) qui est cité dans L’Apprentissage et l’Enseignement :

« Plus les élèves prennent conscience du fait qu’ils sont des êtres situés dans le monde et avec le monde, plus ils se sentiront mis au défi et plus ils seront obligés de donner une réponse. »

L’évaluation est alignée sur les normes de mise en œuvre des programmes de l’IB, notamment les normes c: Pratiques pédagogiques. Elle se fonde sur les éléments suivants :

L’équipe pédagogique planifie les évaluations en collaboration afin qu’elles soient cohérentes à travers les disciplines, favorisent la progression des apprentissages et reposent sur les éléments essentiels du programme (concepts, compétences, profil de l’apprenant, approches de l’apprentissage, etc.).

L’évaluation est conçue pour :

- fournir aux élèves et enseignants des indications sur les progrès réalisés ;
- encourager les élèves à participer activement à l’évaluation de leur propre apprentissage ;
- reposer sur des critères clairs et explicites, partagés avec les élèves ;
- mettre en valeur les éléments essentiels du PP : les concepts clés, les compétences disciplinaires et transdisciplinaires, les qualités du profil de l’apprenant, les connaissances et les actions significatives.

L’évaluation doit être objective, fournissant des commentaires clairs et précis sur la maîtrise des objectifs. Ces retours doivent inclure des constats et des recommandations utiles. Un dialogue pédagogique, où l’enseignant invite l’élève et ses pairs à expliquer comment ils abordent la résolution de problèmes ou la réalisation de tâches (métacognition), permet d’identifier des pistes d’amélioration pour renforcer l’apprentissage.

L’évaluation, fondée sur la collecte de données, joue un rôle essentiel dans l’accompagnement des élèves de l’ESAK. Elle repose sur les principes de la conception IB et de l’enseignement différencié.

À l’ESAK, la politique d’évaluation est centrée sur les objectifs définis par l’élève et son guide. L’équipe pédagogique adopte une approche intégrée d’évaluation et d’enseignement, utilisant une collecte et une analyse de données continues pour ajuster l’enseignement et améliorer l’apprentissage.

L’évaluation est un outil au service de l’apprentissage. Elle aide les élèves à développer les compétences nécessaires pour évaluer et suivre leurs progrès, tout en atteignant les résultats attendus du Programme Primaire. Un aspect clé de ce processus est l’accompagnement des élèves par les enseignants pour



Ecole Sainte-Anne de Kigali



développer leurs compétences métacognitives, en identifiant clairement les résultats d'apprentissage et en construisant les critères de réussite.

A cet égard, l'équipe de direction, en concertation avec le corps professoral et la communauté de l'école, guide le processus de définition de la politique d'évaluation de ESAK.

Des décisions à prendre à la fin d'un niveau d'apprentissage et de l'enseignement se font collégialement par des conseils de classe guidés par l'enseignant/e titulaire de classe.

- ? Conseil de classes : il peut être à géométrie variable, incluant différents acteurs comme les élèves eux-mêmes.
- ? Conseil de guidance : il rassemble les professeurs d'un même groupe d'élèves, en présence éventuelle d'un membre ou d'un représentant de l'équipe de direction. Sa mission première est d'aider les élèves à progresser, non de juger, même s'il peut aussi s'appuyer sur des tests et des épreuves à valeur diagnostique, formative et sommative pour assurer sa mission. Les avis et conseils qu'il formule ont une visée constructive. Il est présidé par l'enseignant/e titulaire de classe.

La **Norme C4 1b**, qui stipule que « L'évaluation porte sur tous les éléments essentiels du programme », souligne l'importance d'une évaluation équilibrée et complète qui couvre l'ensemble des compétences et connaissances que le programme vise à développer. Dans ce cadre, les tâches d'évaluation doivent être diversifiées pour inclure des activités permettant à l'élève d'expliciter ses connaissances acquises, telles que des définitions, des théories ou des projets de recherche. Ces tâches peuvent aussi viser l'application des connaissances, par exemple en répétant une procédure ou un geste technique, ou encore en sollicitant le transfert des savoirs théoriques dans des contextes nouveaux. Ainsi, les évaluations doivent refléter les différentes étapes de l'apprentissage, de l'intégration initiale des connaissances à leur application et à leur adaptation dans de nouvelles situations.

La **Norme C4 1c**, qui stipule que « L'établissement fournit des preuves de l'apprentissage des élèves au fil du temps et dans l'ensemble du programme d'études », fait référence à la nécessité de collecter des données sur les progrès des élèves tout au long de leur parcours scolaire. Cela implique que l'évaluation ne soit pas un événement isolé, mais un processus continu. Par exemple, après une tâche d'apprentissage, l'élève peut être amené à rendre compte de ce qu'il a appris en exposant des faits, des concepts, des théories ou des procédés qu'il a mobilisés. Ce



Ecole Sainte-Anne de Kigali



processus permet de vérifier la maîtrise des connaissances dans leur forme la plus déclarative, et s'assure que les savoirs sont bien élaborés par l'élève, plutôt que simplement intégrés de manière fonctionnelle.

La **Norme C4 7a**, qui précise que « L'établissement s'assure que le niveau de connaissance et de compréhension des élèves est évalué avant de commencer un nouvel apprentissage », met en évidence l'importance d'évaluer les connaissances préalables des élèves avant de les exposer à de nouveaux contenus. Cela garantit que l'élève a réellement compris les concepts précédemment étudiés, et que ces connaissances ont fait l'objet d'une réflexion et d'une élaboration consciente. Ce processus évite que l'élève n'entre dans un nouvel apprentissage sans avoir consolidé les acquis nécessaires. L'évaluation avant un nouvel apprentissage devient ainsi un moyen de valider que les fondations sont solides avant de construire de nouvelles compétences.

En ce qui concerne le transfert des connaissances, la **Norme C4 3** stipule que « L'établissement utilise un éventail de stratégies et d'outils pour évaluer l'apprentissage des élèves ». Le transfert, lorsque sollicité dans une évaluation certificative, doit reposer sur des compétences déjà acquises. En effet, il ne s'agit pas d'une épreuve totalement nouvelle et inconnue pour l'élève. Le transfert doit plutôt refléter une capacité à appliquer ce qui a été appris dans des contextes variés. Toutefois, il ne doit pas être l'unique critère d'évaluation d'une compétence, mais doit être intégré dans un ensemble de dimensions d'évaluation, selon leur importance respective dans le processus d'apprentissage.

L'utilisation de **grilles d'évaluation**, comme indiqué dans la même norme, permet de clarifier les attentes en détaillant les critères et indicateurs de maîtrise des compétences. Ces grilles sont conçues en collaboration avec les élèves, ce qui leur permet de mieux comprendre les exigences de la tâche et d'orienter leur apprentissage en conséquence. Loin de se réduire à un simple outil de comptage, la grille d'évaluation sert à établir une description précise de ce qui est attendu et à guider la correction des travaux. Elle facilite aussi un dialogue pédagogique entre l'enseignant et l'élève, en permettant à ce dernier de recevoir des retours ciblés et constructifs sur sa performance.

Enfin, lorsque les enseignants conçoivent une évaluation ou une certification, ils ne peuvent pas couvrir tous les aspects des connaissances, des compétences et des processus enseignés sur une période donnée. Comme le souligne la norme, ils effectuent une sélection et un calibrage



Ecole Sainte-Anne de Kigali



des éléments à évaluer, en fonction de critères variés tels que le programme prescrit, le contexte spécifique de la classe, les rythmes d'apprentissage des élèves et les objectifs à long terme. Cette approche garantit que l'évaluation reste pertinente et alignée sur les objectifs d'apprentissage spécifiques à chaque étape du cursus scolaire

4. CONSIGNATION DE L'ÉVALUATION

La Norme C4 5 « *Les systèmes dont dispose l'établissement pour consigner les progrès des élèves sont alignés sur les principes d'évaluation du programme* » est mise en évidence par la production des outils de consignation.

Le Portfolio: Chaque élève tient un portfolio personnel, numérique ou papier. Ce portfolio est une collection évolutive et réfléchie de travaux sélectionnés par l'élève et l'enseignant, illustrant ses progrès, ses réussites et sa croissance personnelle. Il permet également de développer l'autoévaluation et la réflexion métacognitive.

L'utilisation d'un portfolio répond aux critères ci-après :

- 1) Bien définir les buts à atteindre et la façon de les mesurer : entente entre l'apprenant et l'enseignant définissant des objectifs d'apprentissage, des productions attendues, des modalités d'évaluation
- 2) Planifier un scénario didactique (parcours d'apprentissage) en déterminant les contenus (productions, synthèses, exercices...) attendus dans le portfolio
- 3) Prévoir des critères et des indicateurs en vue des évaluations
- 4) Prévoir l'organisation concrète/matérielle du portfolio (sections, intercalaires...)
- 5) Préciser un échéancier ou tableau bord des apprentissages, fixant des étapes temporelles et des séquences progressives, à titre individuel et/ou collectif
- 6) Clarifier le rôle et les tâches que devront réaliser les différents acteurs et partenaires : élèves, enseignant, parents
- 7) Prendre en compte des enjeux liés à la confidentialité, à la protection de la vie privée de l'apprenant et à l'éthique

Le Carnet Scolaire: Le carnet scolaire (bulletin) est envoyé deux fois par an, en janvier et en juin. Il donne un aperçu du développement global de l'élève en lien avec :



Ecole Sainte-Anne de Kigali



- les éléments essentiels du PP ;
- les compétences disciplinaires et transdisciplinaires ;
- le développement des qualités du profil de l'apprenant ;
- la participation et l'engagement dans les situations d'apprentissage.

L'AUTOÉVALUATION ET LA RÉFLEXION

À ESAK, les élèves sont encouragés à développer leur capacité à réfléchir sur leur propre apprentissage. Pour cela, ils utilisent entre autres :

- des grilles d'autoévaluation (liées aux compétences, au profil de l'apprenant ou aux objectifs d'une activité) ;
- des journaux de réflexion ;
- la taxonomie SOLO (Structure of Observed Learning Outcomes), un outil qui les aide à comprendre et décrire la complexité croissante de leur compréhension, allant du niveau pré structural (connaissances limitées) au niveau étendu abstrait (compréhension transférable et approfondie).

L'évaluation à ESAK soutient l'objectif du PP de former des élèves inquiets de leur apprentissage, actifs, réfléchis, capables d'agir pour un monde meilleur. Elle contribue à la construction de l'agentivité des élèves en les plaçant au cœur du processus d'évaluation. L'évaluation est ainsi non seulement un outil pédagogique, mais aussi un moteur de motivation, de confiance en soi et de développement personnel.

? Références

- 1) IB, Normes de Mise en Œuvre des Programmes et Applications Complètes 2014
- 2) IB, L'Apprentissage et l'Enseignement
- 3) IB, Elaboration d'un Programme de Recherche Transdisciplinaire
- 4) IB, Pour Faire une Réalité du Programme Primaire : Cadre Pédagogique Pour l'Education Internationale dans l'Enseignement Primaire
- 5) ESAK, Projet Éducatif et Pédagogique